RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 19 JUIN 2004

Nombre de conseillers
- en exercice : 22
- présents : 12
- votant : 12

L'an deux mil quatre, le dix neuf juin.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Monthoiron, sous la présidence de Monsieur André SENECHEAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 1er juin 2004.

N°2004-3-g

Présents :

Messieurs Raymond BRUNET, Michel BURLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Guillaume DE RUSSE, Robert GEAY, Daniel LHOMOND, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, Camille SAVIN, André SENECHEAU, membres du conseil d'administration.

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance
Lieutenant-colonel Pascal RIBOT, directeur départemental,
Monsieur Alain GUIMARD, Maire de Monthoiron.

Excusés :

Messieurs Gérard BASTIERE, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, René GIBAULT, Francis GIRAULT, Jean-Pierre JARRY, Christian MICHAUD, Maurice MONANGE, Jean-Claude RIBARDIERE, Joël TONDUSSON, membres du conseil d'administration.
Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS

OBJET :

DIRECTION DEPARTEMENTALE

Nouveau siège Consultation publique pour la maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU, le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, pris pour son application

VU, le rapport de M. le Président,

REÇU LE
24 JUIN 2004
PREFECTURE DE LA VIENNE

AUTORISE Le Président

1. à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une direction départementale d'incendie et de secours à Chasseneuil du Poitou, conformément au Code des Marchés Publics,
2. à confier une mission sécurité protection de la santé à un cabinet spécialisé,
3. à confier une mission de contrôle technique à un cabinet spécialisé,
4. à souscrire une assurance dommage ouvrage, le cas échéant.

Les dépenses en résultant seront imputées au programme 017 des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice.

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ★ 86 VIENNE 86 ★